

Révision de l'ombudsman sur la couverture de l'incendie du Manège militaire au *Téléjournal* et au RDI le 4 avril 2008

SOMMAIRE DE LA RÉVISION

Un téléspectateur s'est plaint de « l'immobilisme » dont Radio-Canada aurait fait preuve le soir de l'incendie du Manège militaire à Québec. Selon lui, la salle des nouvelles de Montréal n'a pas accordé l'importance méritée à cet incendie car il s'est déclaré à Québec. Il s'agirait donc d'un exemple de « montréalisation » de l'information.

Il est vrai qu'il a eu des retards et des erreurs d'évaluation dans la couverture de l'incendie du Manège militaire de Québec, le soir du 4 avril 2008. La direction le reconnaît.

Les statistiques dont je dispose ne permettent pas de conclure que la ville de Québec est ignorée par le *Téléjournal*, au contraire. Rien ne me permet non plus de conclure qu'il y a eu une intention délibérée d'accorder peu d'importance à l'incendie du manège parce qu'il était situé à Québec.

HISTORIQUE DE LA PLAINTE

Le 14 avril 2008, M. Michel Beaumont envoie cette plainte au bureau de l'ombudsman :

« Suite à la couverture décevante de l'incendie du Manège militaire de Québec par RDI et la SRC, j'aimerais formuler une plainte contre l'immobilisme dont ces deux réseaux ont fait malheureusement preuve.

En effet on peut facilement décerner la palme de l'immobilisme à RDI qui, le soir de l'incendie du Manège militaire de Québec, nous présentait une reprise du Match des élus avec Simon Durivage. Pourtant RDI, un canal d'information spécialisé possède le plus gros budget à ce niveau. C'est gênant. Ce n'est que peu avant 23:00h que Céline Galipeau annoncera l'incendie, cela sans image. C'est encore plus gênant. Imaginez, l'incendie commença à 21:10 h. Si ce n'est pas de l'immobilisme, comment appelez-vous cela ?

Je suis assuré que si un tel incendie majeur avait eu lieu à Montréal, nous aurions eu immédiatement des images et des reportages sur place, cela dès les premiers instants. »

Le 16 avril, la directrice du traitement des plaintes et affaires générales, au service de l'Information, M^{me} Geneviève Guay, lui répond. Voici l'essentiel de sa réponse :

« (...) Il est vrai que le vendredi soir, 4 avril, nos premiers reportages complets ont été présentés avec du retard et nous le regrettons. Nous avons admis à ce sujet avoir commis une erreur. Comme il se doit dans ce genre de situation, nous procédons à un bilan détaillé pour bien tirer les leçons de l'expérience.

Sachez toutefois que la nouvelle a été annoncée à Radio-Canada par Céline Galipeau au *Téléjournal* de 22 heures dès qu'elle a été connue et que les premières images de l'incendie ont été diffusées vers la fin de ce même *Téléjournal*, soit vers 22 heures 55. À minuit, RDI a pu présenter un reportage vraiment substantiel et très complet.

À partir de ce moment, nous croyons que la couverture a été excellente. Pendant tous les jours qui ont suivi, Radio-Canada a parlé abondamment de l'incendie et de l'importance de l'édifice pour la ville de Québec. De nombreux reportages très complets ont été présentés au RDI, de même que plusieurs entrevues et transmissions en direct de conférences de presse.

Citons en exemple, les conférences de presse des Voltigeurs, du député Denis Coderre et de la ministre Verner la semaine dernière, ou encore celle du maire de Québec dimanche matin qui n'a pas été diffusée par les réseaux privés. Ajoutons enfin les trois spécialistes du patrimoine invités à l'émission de Dominique Poirier le 8 avril pour discuter de l'avenir du site.

Les problèmes que nous avons éprouvés le vendredi 4 avril n'ont donc rien à voir avec un manque d'intérêt de Radio-Canada pour cette nouvelle que nous avons considérée comme très importante. (...) »

Le 16 avril, M. Beaumont me demande de réviser le dossier.

RÉVISION ¹

La couverture le soir du 4 avril

L'incendie a commencé autour de 21 h 30. La salle des nouvelles de Montréal a été prévenue un peu avant 22 heures.

Le *Téléjournal* de 22 heures sur la chaîne principale a mentionné à deux reprises l'incendie qui consumait le Manège militaire.

À 22 heures, 24 minutes 50 secondes, la chef d'antenne lit ce texte de 22 secondes :

« Et nous venons d'apprendre qu'un important incendie ravage ce soir un monument historique à Québec. Le Manège militaire, situé au cœur de la Vieille Capitale, est la proie des flammes. Les dommages sont considérables. La structure de style château a été construite il y a près de 125 ans, c'est-à-dire en 1887. Le Manège avait été désigné lieu historique national en 1986. »

À 22 heures 59 minutes 09 secondes, soit après les nouvelles du sport et la météo, la chef d'antenne lit ce texte de 32 secondes et des images de l'incendie sont diffusées :

« Et je vous le disais tout à l'heure, un important incendie ravage ce soir un des plus importants monuments historiques à Québec (images entrent). »

¹ Annexe I : le mandat de l'ombudsman

Le Manège militaire, situé au cœur de la Vieille Capitale, est la proie des flammes. Les dommages, comme vous le voyez sur ces images, sont considérables. La structure de style château de la grande allée a été construite il y a 125 ans, c'est-à-dire 1887.

Le Manège avait été désigné lieu historique national en 1986. Vous aurez bien sûr plus de détails au Réseau de l'information, au cours de la nuit. »

Les téléspectateurs qui voulaient en savoir plus long ont dû être patients.

À 22 heures, le RDI (Réseau de l'information) diffuse, comme à l'habitude, une reprise d'émission. À 22 h 32, le RDI a un bulletin « en direct », *Le National*. La présentatrice lit un court texte sur l'incendie au début de son bulletin. À 22 h 56, elle termine son bulletin en rappelant en une phrase qu'il y a un incendie au Manège militaire et en diffusant 8 secondes d'images.

Entre 23 heures et minuit, le RDI ne change pas sa programmation. Il rediffuse, comme d'habitude, la version du *Téléjournal* mise en ondes à 22 heures à la chaîne principale. Les téléspectateurs n'apprennent donc rien de neuf.

À minuit 15 secondes au RDI, donc deux heures et demie après le début de l'incendie, le reporter sur place fait une première intervention « en direct » de quatre minutes dans le cadre du journal RDI. En voici la transcription :

Reporter : « Effectivement, 21 h 30, certains témoins ont parlé d'une explosion, d'un grand bruit, mais les causes restent pour l'instant inconnues. Tout ce qu'on sait, c'est une alerte générale qui a été donnée aux pompiers vers 21 h 30, vous l'avez dit, et les pompiers ont combattu depuis un incendie qui était d'une rare intensité, vraiment, tout à fait spectaculaire ici, juste derrière les plaines d'Abraham et également tout près du centre-ville de Québec. Maintenant, il est minuit à l'heure actuelle, ça fait plusieurs heures que le brasier s'est développé, vous voyez peut-être pas en ce moment derrière moi. Ça s'est calmé, les pompiers sont en train de maîtriser cet incendie qui a ravagé le Manège militaire, un des plus beaux immeubles historiques de la ville de Québec. Pour ce qui est des causes de l'incendie, je vous dis qu'on les connaît pas très bien, je vous laisse un militaire nous le confirmer. »

Entrevue, Paul Sacca, capitaine, Forces canadiennes : « Évidemment, considérant les éléments, et on voit que les pompiers se tiennent présentement à l'extérieur, il est vraiment franchement trop tôt pour voir quoi que ce soit sur les causes, ça va faire partie d'une enquête qui est déjà assurée de la part, entre autres, de la police militaire.

Pour le moment, entre autres, on est dans le même état que les gens ici, on constate des dégâts d'une ampleur considérable sur un bâtiment qui a une valeur historique, qui est connu, non seulement de la clientèle touristique, mais aussi des résidents de la ville de Québec. C'est aussi un des plus beaux édifices de la ville et là on constate les dégâts avec désarroi. On se réjouit tout de même qu'il n'y ait pas de pertes humaines à travers ça parce que, heureusement, le bâtiment n'était pas affecté par les ressources humaines dans une activité d'entraînement aujourd'hui. »

Présentatrice : « (..) Une chose qui est certaine, c'est qu'il semble qu'il y avait des travaux qui s'effectuaient sur les lieux. »

Reporter : « Effectivement, c'est une cause possible que les enquêteurs devront évaluer. Il faut préciser, l'ironie du sort voulait que parmi ces travaux-là, il y ait l'installation de gicleurs qui était prévue. On était en train d'installer des gicleurs dans l'édifice. De toute évidence, on a pas eu le temps de finir le travail. Ça aurait été utile ce soir. Une chose qui faut préciser aussi, c'est que c'est quand même un édifice militaire. On peut se demander s'il n'y a pas de substance explosive là-dedans. On nous a dit qu'absolument pas. C'est un immeuble qui contient des bureaux, qui contient un gymnase, qui contient un service récréatif également pour les Voltigeurs, pas un entrepôt pour les munitions, ça c'est certain. Maintenant, il faut parler peut-être de l'importance, de la symbolique de cet édifice-là. Vous en avez parlé un tout petit peu tout à l'heure. Le Manège militaire qui abrite les Voltigeurs de Québec. C'est un vieil édifice qui a environ 150 ans, qui est un édifice historique, parce que les Voltigeurs, c'est l'édifice d'origine, les Voltigeurs, la plus vieille unité militaire des Forces canadiennes au Canada, canadienne-française, je devrais préciser, évidemment, ça crée beaucoup d'émotion auprès des Voltigeurs et il y a eu une scène tout à l'heure, assez émouvante. Sans s'être consultés, une trentaine de Voltigeurs ont entendu la nouvelle, ont accouru et nous ont donné ces commentaires. »

Entrevue des Voltigeurs.

Reporter : « Une chose (...) qu'il faut préciser, il y a des militaires qui ont réussi à sortir les couleurs régimentaires de l'édifice. Donc, il y a un musée qui abrite certains éléments importants de l'histoire militaire des Voltigeurs, ça été sauvé, on parle de drapeaux, de tambours, d'éléments historiques importants. »

J'ai parlé aux personnes en poste ce soir-là :

À Québec, un caméraman et un reporter de CBVT ont été dépêchés sur les lieux de l'incendie. Ils étaient sur place vers 22 h 20. Un car satellite sous la responsabilité d'un technicien les a rejoint. Les images ont été transmises à la salle des nouvelles de Montréal. À Québec, on dit les avoir transmises à 22 h 40; à Montréal, on dit plutôt les avoir reçues vers 22 h 50 – 22 h 52. Les versions divergent.

Les équipes en poste à cette heure-là, dans la salle de Montréal, font rarement face à des événements imprévisibles de cette nature.

- Au *Téléjournal* de 22 heures, on n'a pas voulu prendre le risque de mettre le plus rapidement possible en ondes une intervention « en direct » qui n'aurait pas été assez posée ou informative.
- De son côté, le RDI n'a pas demandé d'intervention « en direct » (téléphonique ou autre) au reporter sur les lieux avant 23 heures.
- À Québec, le reporter couvrant l'incendie n'a jamais refusé de faire des « converses ». Les seules directives de Montréal étaient d'alimenter des images avant 23 heures et de faire une intervention « en direct » à minuit.

Une couverture « en direct » avant minuit, même imparfaite et incomplète, aurait eu le mérite de montrer que Radio-Canada était sur les lieux et considérait l'événement suffisamment important pour modifier sa programmation.

Un symptôme de la « montréalisation » de l'Information à Radio-Canada?

Le retard et l'erreur d'appréciation ayant été reconnus par la direction de l'Information, je note une préoccupation récurrente dans les plaintes des auditeurs, celle de la supposée « montréalisation » de l'Information à Radio-Canada. Pour certains, le retard à réagir à cet incendie est un symptôme du manque d'intérêt que Radio-Canada a pour ce qui se passe à l'extérieur de Montréal.

M. Beaumont se demande si Radio-Canada aurait mis en ondes plus rapidement des informations sur un incendie majeur s'il avait eu lieu à Montréal. Dans une autre lettre envoyée à l'ombudsman et au président-directeur général de Radio-Canada, Hubert T. Lacroix, M. Beaumont écrit ce qui suit sur la « montréalisation » :

« (...) Le pire, à mon avis et à l'avis de bien des gens, demeure la montréalisation des médias. Un fléau que les montréalais ignorent mais que les gens dans les régions ne peuvent plus endurer et digérer. Une véritable plaie d'Égypte. Pas nécessaire de tester le seuil de tolérance des gens à ce point.

Je pars du principe que ce sont tous les citoyens en province qui paient pour la Société Radio-Canada. Cependant on privilégie que les payeurs de Montréal au détriment du reste de la province. En d'autres mots, les gens des régions paient une assiette qui demeure vide. Là est le drame. Comme dirait Racine, il a commis l'irréparable outrage.

J'en ai pour preuve les nombreuses émissions diffusées sur le réseau qui ne traitent que de Montréal. Ma foi, si on diffuse réseau, il faut intéresser le réseau en entier, pas juste Montréal. Ça coule de source. Pourquoi les gens des régions n'auraient-ils pas droit au même traitement que les Montréalais ? Pourtant, leur assiette demeure vide. Il en est de même pour les bulletins d'information à la radio la fin de semaine. IL Y A OBLIGATION DE SERVICE DE LA PART DE LA SRC. (...) »

Voici ce que d'autres plaignants de Québec écrivent sur le même sujet :

- « (...) Quand vous en venez au national, j'ai souvent l'impression que vous résumez ça souvent à couvrir Montréal mur à mur sans jamais faillir à la tâche par manque de personnel ou d'équipement. À la radio, il faut vraiment être futé pour réussir à savoir ce qui se passe chez-nous durant les fins de semaine. (...) »
- « Je tiens à vous faire part de ma déception et de ma colère quant aux décisions de la société Radio-Canada de ne pas diffuser deux événements survenus à Québec au cours des dernières semaines. (...) » (Le plaignant fait aussi référence à la décision de Radio-Canada de ne pas diffuser un grand concert de l'Orchestre symphonique de Québec.)

Dans sa réponse, la direction de l'Information explique que les problèmes éprouvés le soir de l'incendie « n'ont rien à voir avec un manque d'intérêt de Radio-Canada pour cette nouvelle très importante ». À preuve, les responsables spécifient que Radio-Canada a beaucoup parlé en ondes des suites de l'incendie du Manège et, durant la même période, le RDI a couvert sans retard la mort des pêcheurs aux Îles de la Madeleine. Le service de la recherche à Radio-Canada a, en effet, recensé 69 segments d'information radio et télévision sur l'incendie dans la semaine qui l'a suivi.

La frustration de certains auditeurs m'importe car *Les normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada, sur lesquelles je m'appuie pour émettre des avis, demandent de ne pas accorder un poids indu aux points de vue d'une région particulière du pays :

« (...) Le mandat de Radio-Canada veut que la Société reflète la globalité canadienne et rende compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions. On doit maintenir dans les émissions d'information un juste équilibre entre les besoins nationaux, régionaux et locaux; on ne doit pas accorder un poids indu aux points de vue d'une région particulière du pays. (...) » (NPJ, III, 4, 4.1)

Quand on parle de « montréalisation », on fait référence à deux phénomènes : Produit-on autant d'information locale ou régionale qu'avant? Les événements qui se déroulent en région réussissent-ils à se retrouver dans les réseaux nationaux d'information? Au-delà des perceptions, il n'existe pas de portrait précis de la situation.

Le Centre d'études sur les médias, à l'Université Laval, doit publier sous peu une étude comparative entre Radio-Canada, TVA et TQS sur la place et le contenu de l'information régionale dans les bulletins régionaux de nouvelles diffusés notamment dans la ville de Québec. Mais les chercheurs ne disposent pas des archives nécessaires pour leur permettre de faire cette analyse sur une base historique afin de déterminer s'il y a plus ou moins de contenu régional qu'avant, à chaque antenne.

Qu'en est-il de l'information télévisée à Radio-Canada? La télévision publique a une masse critique de journalistes et de moyens techniques à Montréal. Les bulletins de nouvelles nationaux sont produits dans la métropole, la plupart des émissions d'information aussi. Le RDI a également rapatrié à Montréal l'animation de ses émissions autrefois produites en région. Il y a aussi eu des compressions budgétaires en région, notamment dans l'est du Québec.

Inversement, il y a, depuis peu, des bulletins télévisés de nouvelles régionales dans l'Atlantique la fin de semaine et ce sera bientôt le cas dans la ville de Québec. Des développements technologiques, notamment la formation de vidéastes (reporters-caméramans), permettent de couvrir à moindre coût certaines régions.

Un des artisans en poste à Montréal, le soir de l'incendie du Manège militaire, m'a dit, qu'à son avis, on aurait été en ondes beaucoup plus vite si l'incendie avait eu lieu à Montréal, tout simplement parce qu'on aurait fait davantage confiance à des équipes qu'on connaît mieux parce qu'elles sont plus près.

Toutefois, il est impossible de vérifier si cette impression est fondée car le *Téléjournal* est un bulletin de nouvelles à caractère national. Il n'a couvert aucun incendie « en direct » dans la dernière année. Notons aussi qu'il y a un caméraman en devoir à Montréal le soir, pour filmer notamment les faits divers, ce qui n'est pas le cas en région.

À Québec, les avis des artisans sont partagés : certains croient que les retards dans la couverture de l'incendie démontrent le manque d'ouverture à Montréal sur ce qui se passe dans la Vieille Capitale. D'autres croient que non. Confronté à ces perceptions, le chef de l'information radio-télévision de Québec, Marcel Courchesne, a fait sa propre étude qui démontre, qu'au contraire, les contributions des journalistes de CBVT aux *Téléjournaux* nationaux sont nombreuses et diversifiées. Il dit n'avoir aucune difficulté à « vendre » ses histoires au réseau.

J'ai demandé au service de recherche de Radio-Canada d'effectuer des compilations. Entre le 9 novembre 2007 et le 24 avril 2008, donc en cinq mois et demie, voici les résultats de la présence des régions dans le *Téléjournal* de 22 heures (à l'exclusion du segment *Actualités*, diffusé autour de 22 h 30) :

- La station de Québec (à l'exclusion des contributions de l'équipe à l'Assemblée nationale) a fait 68 reportages pour le *Téléjournal*. C'est beaucoup plus que toutes les autres salles régionales du Québec et c'est deux fois plus que la station de Toronto.
- Il y a eu 441 reportages provenant de Montréal, 93 provenant des autres régions du Québec (dont 68 pour la ville de Québec) et 154 du reste du Canada.

Cela veut donc dire que les reportages provenant de Montréal constituent la part du lion, soit près du tiers du total des reportages. La part de la station de Québec est de cinq pour cent, la part des régions dans tout le pays est de 18 pour cent. Ce sont des chiffres intéressants, mais qui ne permettent pas de conclure s'il y a ou non « montréalisation » de l'information. Des reportages signés à Montréal peuvent, en effet, inclure des éléments venant d'un peu partout au pays et de l'étranger. Inversement, des reportages signés à Québec peuvent avoir très peu de contenu spécifiquement régional. On ne peut pas se fier seulement au nombre de reporters dans les différentes salles des nouvelles pour déterminer si les régions sont bien représentées ou non à l'antenne nationale. Au-delà du nombre, le talent de chacun, le flair journalistique, les mandats que se donnent les stations, tout cela compte.

Le nombre absolu de reportages en provenance de CBVT - excluant les reportages politiques provenant de l'Assemblée nationale - semble se maintenir au fil des ans.

Entre 2001 et 2005 les contributions annuelles de Québec au *Téléjournal* oscillent entre 94 et 137. Par contre, de 2005 à 2008, on observe un déclin marqué des contributions des autres régions de la province de Québec au bulletin de 22 h.

Ce qui est clair, c'est que ces chiffres montrent que la ville de Québec est loin d'être ignorée par le *Téléjournal*, au contraire. Cependant, aucun barème ne me permet de dire s'il s'agit d'une représentation équitable, si l'on prend en considération la population, l'intérêt des nouvelles proposées, bref un ensemble de critères qualitatifs qui demanderaient une enquête beaucoup plus poussée. Je n'ai pas les moyens de faire une telle enquête dans le cadre d'une révision.

Conclusion

Le 4 avril, au *Téléjournal* et au RDI, il y a eu des retards notables dans la couverture de l'incendie du Manège militaire. Cette erreur a été reconnue rapidement par la direction de l'Information.

Les frustrations des téléspectateurs de Québec ce soir-là sont compréhensibles. Cette erreur n'aurait peut-être pas été faite si l'incendie avait eu lieu à Montréal, mais rien ne me permet de conclure que le retard à réagir vient d'une intention délibérée de ne pas parler d'un événement important parce qu'il se passe à Québec.

ANNEXE 1 : Le mandat de l'ombudsman

Le mandat de l'ombudsman, c'est de :

...juger si la démarche journalistique ou l'information diffusée qui fait l'objet de la plainte enfreint les dispositions de la politique journalistique de Radio-Canada...

aussi appelée *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ, accessible à l'adresse Web suivante : www.radio-canada.ca/ombudsman).

Cette politique s'appuie sur trois principes fondamentaux : l'exactitude, l'intégrité et l'équité.

L'exactitude : L'information est fidèle à la réalité, en aucune façon fausse ou trompeuse. Cela exige non seulement une recherche attentive et complète, mais une langue châtiée et des techniques de présentation sûres, y compris pour les éléments visuels.

L'intégrité : L'information est véridique, sans déformation visant à justifier une conclusion particulière. Les professionnels de l'information ne tirent pas profit de leur situation avantageuse pour faire valoir des idées personnelles.

L'équité : L'information rapporte les faits pertinents, reflète impartialement les points de vue significatifs et traite avec justice et dignité les personnes, les institutions, les problèmes et les événements. (NPJ, III,2)

La politique journalistique est un ensemble de règles que la Société Radio-Canada s'est données au fil des ans. Ces règles, qui visent à développer un journalisme d'excellence, vont bien au-delà des prescriptions de la Loi; elles proposent un idéal difficile à atteindre, mais vers lequel tous les artisans doivent tendre.

Une description détaillée du mandat de l'ombudsman se trouve à la même adresse Web.